

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_143 - RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précise que les emplois d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont créés par son organe délibérant.

Il en résulte qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- au service Environnement, création d'un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques et un poste sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- au service Commande Publique, création d'un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- au service Commun, création d'un poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques,
- au service Petite Enfance, création de 2 postes à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- au service technique, création de 2 postes à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques,
- au centre nautique de PLM, création d'un poste à 20/35^{ème} sur le cadre d'emplois des adjoints techniques,
- au centre nautique de PLM, modification d'un poste de 28 à 25/35^{ème} sur le cadre d'emplois d'ETAPS,
- au service technique, modification du temps de travail d'un agent technique de 30 à 35 heures hebdomadaires,
- à l'ALSH de Charolles, modification du temps de travail d'un agent d'animation principal de 2^{ème} classe de 30 à 35 heures hebdomadaires, (pas d'incidence budgétaire – les heures étaient déjà rémunérées en heures complémentaires)
- à l'ALSH de Paray-le-Monial, modification du temps de travail de deux agents d'animation principal de 2^{ème} classe de 30 à 35 heures hebdomadaires, (pas d'incidence budgétaire – les heures étaient déjà rémunérées en heures complémentaires)
- à l'école de musique intercommunale, création d'un poste de 6/20^{ème} sur le cadre d'emploi des A.E.A,
- à l'école de musique intercommunale, modification du temps de travail d'un A.E.A principal de 2^{ème} classe de 7.25/20^{ème} à un temps complet,
- à l'école de musique intercommunale, modification du temps de travail d'un A.E.A principal de 2^{ème} classe de 3.5/20^{ème} à 2.5/20^{ème}, sur demande de l'agent,
- à l'école de musique intercommunale, suppression d'un poste d'A.E.A principal de 2^{ème} classe à 18.75/20^{ème},

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} décembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 4 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
 Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

| DIRECTION/ SERVICE | CATÉGORIE | TEMPS DE TRAVAIL | CADRES D'EMPLOIS | GRADES |
|--------------------------|-----------|---------------------|-----------------------|--|
| EMPLOIS CRÉÉS | | | | |
| ENVIRONNEMENT | C | TC | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| | | | Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |
| COMMANDE PUBLIQUE | C | TC | Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |
| SERVICE COMMUN | C | TC | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| PETITE ENFANCE | C | TC | 2 postes Adjoint | Adjoint animation Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

| | | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|--|
| | | | animation | Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe |
| SERVICE TECHNIQUE | C | TC | 2 postes Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| CENTRE NAUTIQUE | C | 20/35 ^{ème} | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE | B | 6/20 ^{ème} | Assistant d'Enseignement Artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe |
| EMPLOIS MODIFIÉS | | | | |
| CENTRE NAUTIQUE | B | De 28/35 ^{ème} à 25/35 ^{ème} | ETAPS | ETAPS principal de 2 ^{ème} classe ETAPS principal de 1 ^{ère} classe |
| SERVICE TECHNIQUE | C | De 30/35 ^{ème} à TC | Adjoint technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |
| ALSH | C | De 30/35 ^{ème} à TC | 3 postes Adjoint animation | Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe |
| ECOLE DE MUSIQUE | B | De 7,25/20 ^{ème} à | Assistant d'enseignement | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | | | | |
|--|---|--|-------------------------------------|---|
| INTERCOMMUNALE | | TC | artistique | d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe |
| | | De 3,5/20 ^{ème} à 2,5/20 ^{ème} | Assistant d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe |
| EMPLOI SUPPRIMÉ | | | | |
| ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE | B | 18,75/20 ^{ème} | Assistant d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe |

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Ils recevront une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX |
| Membres présents à la séance : 53 | Votants : 60 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISSET, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais